

## L'école de St Julien du Gua au cœur du débat démocratique



Lundi 04 Avril, les enfants de l'école rencontraient le député Pascal Terrasse dans le cadre de la 21ème édition du parlement des enfants. Cette opération, organisée chaque année par l'assemblée nationale, a pour but de sensibiliser les écoliers de CM2 au processus démocratique.

Au sein de chaque académie, plusieurs classes sont mobilisées dans cette démarche qui consiste à élaborer un projet de loi sur un thème imposé : cette année celui-ci était « les enjeux du changement climatique sur la société »

Chaque académie réunit un jury qui sélectionne une proposition de loi transmise à un jury national. Celui-ci choisit, parmi les projets reçus, quatre propositions et c'est au final les classes participantes qui déterminent par vote électronique quel projet sera déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale pour devenir loi du parlement des enfants de l'année.

L'école de St Julien du Gua a été retenue cette année pour participer à cette action ! Encadrés par leur professeur Nelly Combettes, les enfants ont tout d'abord réfléchi sur le thème imposé avant d'élaborer un projet de loi qu'ils soumettaient ce matin-là à Mr le Député.

C'est Lucien, seul élève en CM2 qui est maître de séance et situe le cadre de l'étude : « mieux connaître l'écosystème pour mieux le protéger ».

Il est secondé par Lenny, Eliott, Margot, pour présenter les travaux de recherche effectués par la classe en 2015-2016. Divers supports élaborés par les enfants rendent leur exposé très vivant.

Le projet de loi présenté par Lucien au député s'insère parfaitement dans la démarche entreprise depuis plusieurs années dans cette école :

« **Article 1 :** Création de classes « environnement » pour sensibiliser les élèves aux espaces naturels.

**Article 2 :** Mise en place d'interventions dans les classes de personnes issues d'associations de protection de l'environnement, conventionnées avec l'Education nationale, afin de collaborer pour la réalisation du projet des élèves et de leur enseignant

**Article 3 :** Création d'une plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à l'environnement, afin de permettre aux écoles d'échanger sur leurs projets, de faire part de leurs remarques et de leurs découvertes.

**Article 4 :** Ces classes « environnement » devront être cofinancées par les communes et les départements afin de permettre l'achat de matériel et l'indemnisation des intervenants extérieurs »

L'exposé s'est poursuivi par un réel échange qui mettait en exergue l'intérêt des uns et des

autres pour l'enjeu environnemental. Avant de partir, Mr le Député a tenu à féliciter les enfants et leur enseignante pour le sérieux et la pertinence de leur travail ! Un verre de jus de fruit était bienvenu pour clore cette heure particulière.

Nous vous informerons dans le journal municipal de l'été du contenu de la loi du parlement des enfants retenu par l'assemblée nationale.

Après avoir salué l'enseignante, l'ATSEM et les élèves, Pascal Terrasse a voulu poursuivre son périple par une visite à la mairie suivie d'une incursion à l'épicerie gourmande ! A 11h, les très bonnes odeurs émanant de la cuisine lui ont fait regretter les obligations qui le contraignaient à partir si rapidement ! Il n'aurait pas dédaigné, nous a-t-il affirmé, un repas pris dans cette cantine-là... Il a félicité la cuisinière, Théodora Harap pour la qualité de ses menus et a souligné la chance qu'ont les enfants de St Julien du Gua de bénéficier pour leurs repas également, du meilleur !

La présence d'un député dans notre contrée n'est pas si fréquente, aussi en avons-nous « profité » pour lui faire connaître certaines difficultés concernant la commune; parmi celles-ci, nous avons évoqué une connexion internet très lente, pénalisante pour les utilisateurs de cet outil de communication ou de travail, de plus en plus nombreux dans notre collectivité. Nous avons eu la promesse qu'une action allait être menée en ce sens auprès de l'opérateur Orange pour améliorer la qualité de connexion dans l'attente de l'installation de la fibre optique.

Pascal Terrasse terminait sa visite non sans avoir remercié Denise Nury pour son implication sans faille dans son rôle d'élue au service de sa commune et de ses habitants.

*Odile Marsal*

## **En payant votre facture d'eau, vous protégez l'eau**

**14% du montant de votre facture d'eau est un impôt de solidarité** pour l'eau. Il permet à chaque français, où qu'il soit, d'avoir un accès à l'eau potable (et à l'assainissement).

**Concrètement vous payez sur votre facture 0,043 centimes par litre d'eau, somme confiée à une caisse de solidarité appelée « agence de l'eau », établissement public de l'état dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.** Cette caisse le réinvestit en subventions aux collectivités pour traiter les eaux usées et mettre aux normes les stations d'épuration (157 millions d'euros/an), renouveler les réseaux fuyards d'eau potable et économiser de l'eau (44M€/an), protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates (48M€/an), restaurer le fonctionnement naturel des rivières (69M€/an) pour que l'eau reste bonne.

### **Grâce à cette fiscalité sur l'eau,**

- Le parc des **stations d'épuration** des grandes villes est désormais aux normes ; ce qui a permis de diviser par dix en 20 ans la pollution des rivières par les rejets domestiques. Les efforts portent maintenant sur les stations d'épuration des communes rurales.

- **Des aides sont données aux agriculteurs** pour arrêter les pollutions par les pesticides et les nitrates dans les zones où est puisée l'eau naturelle pour faire de l'eau potable.

- Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges, seuils qui barrent le cours d'eau) sont détruits pour **redonner à la rivière un fonctionnement naturel**, ce qui améliore l'eau.

*Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)*

### **Facture d'eau à St Julien du Gua : Comment ça marche ?**

**Pour les habitants qui bénéficient de l'assainissement collectif** – ceux du bourg et de la Pervenche- une facture globale est éditée par le secrétariat de la Mairie de St Julien du Gua. Cette facture détaille précisément la partie liée à la consommation d'eau et la partie liée à l'assainissement. A réception de la facture, vous devez faire un seul règlement global adressé à la Trésorerie de St Pierreville. C'est elle qui va faire la répartition entre la CAPCA pour l'assainissement et la Mairie de St Julien du Gua pour la consommation de l'eau.

Si vous n'avez pas réglé votre facture, un rappel va partir automatiquement de la Trésorerie de Privas pour la partie « assainissement » et de la Trésorerie de St Pierreville pour la partie « consommation ». Et alors le règlement de ce rappel doit être effectué à Créteil, comme indiqué sur le courrier que vous recevez. Bien évidemment, si vous avez réglé votre facture entre temps, vous n'avez pas à tenir compte de ce rappel.

**Pour les habitants qui sont en assainissement non collectif**, la facture n'est constituée que par la partie « consommation d'eau » et elle est à régler à la Trésorerie de St Pierreville.

*Marie-Dominique PREVOT*

---

## Vigilance sur notre territoire!

**Les conditions climatiques actuelles sont favorables à l'extension du frelon asiatique « vespa velutinigrithorax », grand destructeur d'abeilles!**

Déjà présent en 2015 sur une grande partie de notre département (du sud de l'Ardèche jusqu'à Aubenas, dans la vallée de l'Ouvèze et la vallée de l'Eyrieux), il n'est pas impossible de découvrir le frelon asiatique sur notre territoire dès la fin de cet hiver (fin février, début mars...);

Si dès février ou en tout début de printemps, vous observez la présence d'un frelon asiatique sur le territoire, prenez un temps pour le signaler à la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)- 04 75 64 92 12 -ou le GDSA(Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche) -06 08 92 26 67-

Si cela vous est possible, prenez une photo: cela aidera ces organismes à établir une carte d'avancée de ce nuisible ;

**Comment le reconnaître et le différencier du frelon européen :**

-Ses pattes sont bicolores : noires près du thorax, et jaune citron en moitié extrême. Les pattes du « frelon européen » sont entièrement marron.

-Son thorax: le thorax du « vespa velutinigrithorax » est, comme son nom latin l'indique, noir et velu: son aspect brun foncé le

rend facilement reconnaissable ; Celui de notre frelon européen « vespa crabro » est bicolore : marron et roux et tout aussi velu.

-Son abdomen comporte un gros anneau orangé vers son extrémité vue de dessus. Celui de l'europpéen est entièrement jaune citron, ciselé finement de noir avec de fines gouttes noires.

-Sa tête est noire avec la face orange plus allongée, alors que celle de l'europpéen est brun roux avec la face jaune et plus arrondie.

**Différences comportementales entre les deux espèces :**

Le frelon asiatique n'est pas plus gros que le frelon européen, mais ses colonies accueillent 10 à 20 fois plus d'individus et les nids sont en proportion (colonies de frelons asiatiques : de 15 000 à 20 000 individus- colonies de frelons européens : 3000 individus maximum)

Le nid du frelon asiatique peut se situer jusqu'à 10m au-dessus du sol et atteindre 80cm de diamètre - le nid du frelon européen dépasse rarement la taille d'un ballon de basket. Bien caché dans les feuillages l'été, il n'est parfois « détecté » qu'à l'automne.

Les frelons asiatiques ont un comportement plus agressif que les frelons européens et peuvent quand ils se sentent agressés (bruit, secousses...) procéder à une attaque collective, **d'où leur réelle dangerosité !**

Le frelon asiatique est un grand destructeur d'abeilles : se positionnant en vol stationnaire à l'entrée des ruches, il s'attaque aux ouvrières dont il se nourrit et nourrit ses larves: sa présence peut rapidement condamner tout un rucher (surtout si celui-ci est déjà fragilisé par les pesticides, les parasites, certains virus, etc...)

**Conduite à tenir en cas de repérage d'un nid :**

Ne jamais prendre l'initiative de le détruire soi-même ; seuls les pompiers ou des professionnels équipés sont habilités pour mener cette tâche à bien en limitant les dangers.

Prévenir la mairie qui vous indiquera la marche à suivre. Vous pouvez également prendre contact avec la FDGDON 07ou le GDSA.

*Odile Marsal*

---

## Agenda de Mai à Juillet 2016

- **Les Vendredi à partir de 15h : salle G. Giraud**  
«Rencontres Amicales ».
- **Le Samedi 21 mai à 14H : Plateau sportif André Coste** : Boule atomique, coupe Emile Faure
- **Du Samedi 28 Mai au Mardi 31 Mai** : « Carnet de voyage » au camping du Folastère
- **Les 16-17 et 18 Juin : l'Ardéchoise**
- **Le Samedi 25 Juin à 9h30 : Plateau sportif André Coste** : Boule Atomique concours officiel, challenge André Souche
- **Le Vendredi 1er Juillet à 17h30** : Fête de l'école
- **Le Samedi 9 Juillet à 14h : Plateau sportif André Coste** : Boule atomique, coupe Abel Maurel
- **Le Samedi 16 Juillet : Plateau sportif André Coste** : Fête de l'UNRPA : Concours de boules, repas en soirée et feu d'artifice
- **Le Samedi 30 Juillet : Plateau sportif André Coste** Fête des Genêts Fleuris Concours de boules et repas en soirée

### Stage Théâtre pour les enfants en août 2016 :

La compagnie du Hibou souhaite renouveler la proposition de **stage de théâtre pour les enfants** l'été prochain. Les dates sont fixées **du 8 au 13 août**.

Nous vous transmettons l'information dès maintenant pour permettre aux familles qui seraient intéressées de planifier cette proposition dans leur organisation. Les informations complémentaires seront données dans la prochaine Guazette.

*Marie-Dominique PREVOT*

## Travaux sur le réseau électrique:

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, ERDF va procéder à des travaux qui nécessiteront :

### Des microcoupures aux dates suivantes :

Les 06/06 entre 8h et 14h et le 09/06 entre 8h et 11h30 : Quartiers La Baraque / La Feuille / Intres et Sagnes

Le 13/06 entre 8h et 12h et le 16/06 entre 13h30 et 17h30 : Quartiers Charbonnière / La Nicoule

*Ce message est particulièrement destiné aux personnes équipées de matériels informatiques ou autre matériels sensibles*

### Des coupures aux dates suivantes :

Le 09/06 de 13h30 à 17h30 : Quartiers de Foulux/ La Feuille/ La Baraque

Le 20/06 de 08h15 à 15h30 : Quartiers de Le Clot/Les Riailles

## Droit de réponse

*Vous trouverez ci-dessous le texte que je souhaiterais voir publier dans la prochaine Guazette.*

"Il était écrit dans la guazette du 6 octobre dernier que je ne souhaitais pas aller plus loin dans la médiation. J'aimerais quand même préciser que ce n'est pas à ma demande qu'une médiation a été mise en place. J'ai bien voulu y prendre part afin d'apporter les informations aux nouveaux élus mais il est hors de question que je parle avec Denise Nury. J'estime d'autre part que c'est porter bien d'importance à mes relations avec Madame le maire que de croire que tous les problèmes de communication dans la commune et notamment au village en résultent."

*Olivier Fourniol*

### **Horaires :**

#### **Mairie et Agence postale :**

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de 10h00-12h30 et de 13h30-15h30

Vendredi Fermé

#### **Bibliothèque :**

Mercredi 14h00-17h00

Vendredi : 10h-12h

*En cas de difficulté pour vous déplacer, les bénévoles peuvent vous apporter des ouvrages à domicile ; En faire la demande en mairie.*

« La Guazette »

#### **Journal de la commune de Saint Julien du Gua**

##### **Numéro 9 / Avril 2016**

Commune de Saint Julien du Gua

Mairie, 07190 Saint Julien du Gua (France)

Tél. : 04 75 66 85 16 - Fax : 04 75 66 85 29

Courriel : [mairie.st-juliendugua@orange.fr](mailto:mairie.st-juliendugua@orange.fr)

Site web: [www.saint-julien-du-gua.fr](http://www.saint-julien-du-gua.fr)

Directeur de la publication : Denise NURY

Commission de rédaction : Marie-Dominique PREVOT,

Odile MARSAL

Imprimé par Imprimerie Cévenole (Coux)

Ne peut être vendu - Ne pas jeter sur la voie publique